

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4565)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL110

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne revient pas aux responsables des établissements de formation de procéder à des opérations relevant des prérogatives des services de maintien de l'ordre.